Aujourd'hui en France

PAYS : France
PAGE(S) :1;2;3
SURFACE :178 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Premiere page
DIFFUSION :160908
JOURNALISTE : Virginie De Kerautem

► **6 septembre 2021 - N°nc - Economie**

COMMISSION PARITAIRE N° 0226 C 80333

Aujourd'hui en France

Éco

Retour au travail

Les questions que se posent les salariés

PAGES II ET III

ISTOCK: LUIS ALVAREZ

Tous droits de reproduction réservés

Aujourd'hui en France

PAYS :France
PAGE(S) :1;2;3
SURFACE :178 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Premiere page
DIFFUSION :160908
JOURNALISTE :Virginie De Kerautem

► 6 septembre 2021 - N°nc - Economie

À LA UNE

Salariés : 5 questions sur la rentrée

Vaccination, pass sanitaire, télétravail... Les salariés retrouvent progressivement le chemin du bureau dans un contexte toujours marqué par de fortes incertitudes. Nous les avons interrogés sur leurs doutes, leurs aspirations, leurs attentes.

VIRGINIE DE KERAUTEM ET CHARLOTTE ROBINET

COMME LES ÉCOLIERS, les salariés eux aussi font leur rentrée après des congés estivaux marqués par la progression du variant Delta et de nombreuses incertitudes sur la situation sanitaire. Dans quel état d'esprit sont-ils ? « Impossible de parler de façon globale car le corps social de l'entreprise n'a jamais été aussi fractionné », avertit Bruno Mettling, président du cabinet de conseil Topics. Entre ceux qui peuvent télétravailler et ceux qui ne le peuvent pas, ceux qui sont vaccinés ou non... Pour tenter de prendre le pouls de cette rentrée, nous avons recueilli les préoccupations des différents intéressés.

Retour au bureau ou pas ?

« Dans mon entreprise, on ne nous a encore rien communiqué », soupire Pauline (tous les prénoms des salariés ont été modifiés), responsable relation client de 32 ans, qui a pris goût à son télétravail à 100 % depuis mars 2020. « Je repousse le retour tant que je peux mais, pour les mois à venir, c'est le flou total. Je ne sais toujours pas combien de jours on va me demander en présentiel ». C'est la principale nouveauté de cette rentrée, le nouveau protocole sanitaire publié par le gouvernement laisse la main libre aux employeurs et ne préconise plus de nombre de jours minimal de télétravail. Les situations sont donc très variées d'une entreprise à l'autre. Chez Patrimoine Store, près de Bordeaux (Gironde), les 12 salariés sont tous revenus au bureau depuis juin et pour eux, plus question de travailler depuis le domicile bien que l'essentiel de leur activité soit digitale. « On est une équipe extrêmement soudée, on a envie et besoin de se retrouver parce qu'on a beaucoup de développements en cours qui nécessitent du travail créatif », résume Arnaud Groussac, patron de cette plate-forme d'investissement en immobilier.

« Il faut récréer du collectif »

Au contraire, en raison de la crise sanitaire, Eau de Paris (chargée de la production de l'eau potable dans la capitale), a décidé de reporter au 1er octobre le retour au bureau de ses 900 salariés, avant de faire place au travail hybride. « Un accord a été signé cet été, prévoyant jusqu'à deux jours de télétravail par semaine pour certaines fonctions », souffle Aurore, soulagée par cette période transitoire.

Une chose est sûre : le 100 % télétravail a fortement décru. « Il faut récréer du collectif, resouder les liens distendus depuis des mois », justifie Francis Brajou, associé fondateur de Stanton Wallace, cabinet de conseil en recrutement. Aussi, ses 20 salariés n'auront désormais qu'un jour de télétravail, conformément à des accords que l'entreprise avait mis en place fin 2019. « Peut-être que d'ici la fin de l'année, on ira jusqu'à 2 mais pas au-delà », indique l'entrepreneur.

Quel que soit le nombre de jours choisi et formalisé ou non par un accord, « les salariés ont besoin de se projeter et donc d'avoir des informations claires sur le dispositif retenu », précise Bruno Mettling. Sachant que, dans la majorité des cas, ceux qui ont pu faire du télétravail durant la crise souhaitent « le poursuivre en partie ». Selon le dernier sondage OpinionWay pour Slack, mené auprès de 1 032 employés début juillet, 38 % seraient prêts à changer d'employeur si celui-ci venait à imposer le retour à 100 % une fois la crise passée.

Quelles mesures pour ma santé ?

« Je suis retourné dans mon entreprise en juin et j'ai été effaré par le non-respect des gestes barrière. Je ne supporte pas qu'un collègue enlève son masque, ou qu'un autre ferme la porte d'une salle de réunion », avoue Eric, informaticien de 53 ans. « Pour moi, hors de question de travailler avec quelqu'un qui refuse de se faire vacciner. Je trouve ça d'un égoïsme hallucinant », lâche de son côté Christelle, salariée d'une entreprise d'ameublement, pas encore retournée dans ses murs.

Même si le port du masque et la distanciation physique restent de mise au bureau, le comportement des uns et des autres face au virus peut exacerber les tensions. « On estime de 10 à 15 % la part de réfractaires au vaccin chez les salariés », analyse Vincent Bouic, directeur de la plateforme dédiée à l'accompagnement de la vaccination en entreprise Work'n Vax. Autant de raisons qui ont conduit Eric, craignant pour sa santé, à rebrousser chemin. « J'appartiens à la catégorie des personnes vulnérables. En août, sur demande du médecin du travail, je suis repassé en 100 % télétravail », affirme le quinquagénaire, pas serein pour autant. « Mon responsable a du mal à accepter cette situation. Quand je lui ai annoncé il m'a lancé : Mais tu vas être en télétravail toute ta vie ? Il y a aussi des phrases de ce type chez mes collègues qui pen-

Tous droits de reproduction réservés

Aujourd'hui en France

PAYS :France
PAGE(S) :1;2;3
SURFACE :178 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Premiere page
DIFFUSION :160908
JOURNALISTE :Virginie De Kerautem

► 6 septembre 2021 - N°nc - Economie

sent que j'ai un passe-droit. »

Or s'il figure sur la piste des personnes vulnérables, Eric est bien dans son droit. « Le décret est toujours en vigueur, confirme Me Anne-Lise Puget, avocate en droit social au cabinet Bersay. Les salariés considérés comme vulnérables peuvent obtenir un certificat d'isolement et travailler de chez eux. Si le télétravail n'est pas possible, ils pourront être mis en activité partielle ». Sans autre raison valable en revanche, Christelle ne pourra pas refuser un retour dans les locaux... Sauf éventuellement à prouver que son employeur ne fait rien pour assurer le respect des gestes barrière.

Quid du pass sanitaire ?

Obligatoire pour les salariés des établissements recevant du public comme les lieux de loisirs ou les restaurants, le pass sanitaire peut-il être généralisé en milieu professionnel ? Le Premier ministre a rappelé le 26 août sur RTL que ce « n'est pas d'actualité ». Toutefois, le sésame peut parfois être exigé : c'est le cas par exemple pour s'inscrire à un séminaire ou un salon de plus de 50 participants (s'il est organisé dans un site extérieur à l'entreprise).

Clémence risque d'en faire les frais. Cette salariée de 27 ans dans une entreprise de formation devait participer à un séminaire de trois jours en septembre, hors des murs de sa société. « On serait content que tu sois présente mais tu devras être vaccinée », lui a annoncé l'un de ses supérieurs. Alors qu'elle pourrait très bien apporter la preuve d'un test PCR ou antigénique négatif, son manageur refuse cette option. « Il me dit : Non, c'est le vaccin, assure-t-elle. Or, moi je ne suis pas pressée, je n'ai pas envie ». Une position qui ne l'empêchera pas de continuer à travailler (sans assister au séminaire) mais qui l'isole au sein du collectif, elle en est consciente.

« Je vois bien que mon indécision agace l'un de mes supérieurs et le crispe », poursuit-elle. Idem avec son équipe (70 personnes dans un même open space) : « Je suis montrée du doigt. » Alors, Clémence que cette pression dérange, est lucide. « Je ne changerai pas de travail car j'aime mon job. Si je suis obligée, je vais me faire vacciner mais j'avoue que je joue la montre. Je crains d'être obligée de céder ».

« Il en va aussi de la sécurité de nos clients »

Cette pression mise sur les salariés non vaccinés, certains employeurs l'assument totalement, quitte à se mettre dans l'illégalité. Laurent Levasseur, PDG de Bluelinea, entreprise de téléassistance basée dans les Yvelines, vient de l'annoncer à ses équipes : « Un pass sanitaire va être requis pour l'entrée dans nos bureaux. À partir du 30 septembre, tous les salariés devront le présenter sous peine de voir leur contrat de travail suspendu. Et les tests PCR ou antigéniques ne seront pas pris en charge par l'entreprise quand ils deviendront payants ».

Sa société ne fait pas partie des catégories concernées par l'obligation du pass et cette décision pourrait lui coûter un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Mais le patron estime cette mesure indispensable alors que plus de 90 % de ses employés sont vaccinés. « En tant que dirigeant, je suis responsable de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé de mes salariés », argumente-t-il. « Il en va aussi de la sécurité de nos clients qui sont des personnes âgées ou fragiles ».

Quelle place pour moi dans l'entreprise ?

« J'ai l'impression que nos chiffres n'ont jamais été aussi bons et pourtant, je suis encore en activité partielle ». « Je n'ai pas de visibilité sur les prochains mois et ça me fait peur... ». Au-delà de l'augmentation des salaires qui est parfois évoquée, les salariés s'inquiètent pour la situation financière de leur entreprise. « Dans quel état se trouve ma boîte ? Est-elle fragilisée par la crise ? Est-ce que je dois me faire du souci ou pas pour mon emploi ? Face à toutes ces interrogations, il faut que la direction puisse présenter un état des lieux clair, sans mentir ni enjoliver », assure Bruno Mettling.

Un besoin de transparence et de « réassurance » qui se retrouve aussi sur l'aménagement des bureaux, surtout pour ceux dont la surface est amenée à se réduire. La chaire Workplace Management de l'Essec a sondé 1 868 employés français en avril : l'étude « Mon bureau post-confinement » révèle qu'une très large majorité (63 %) se prononce en faveur d'un bureau fermé, qu'il soit individuel ou partagé. À l'inverse, ils ne sont que 9 % à plébisciter les espaces de travail non attribués (flex office), pourtant l'une des grandes tendances de cette rentrée.

« Les entreprises se sont approprié ce concept initialement réservé aux start-up et qui convient à un certain style de travail et de management, à une capacité à travailler en mode projet. Mais il ne correspond pas à tous les salariés », avertit Ingrid Nappi, professeur chercheur à l'Essec. Et ce n'est pas une question d'âge mais plutôt de catégorie socioprofessionnelle. « Quand on est cadre ou dirigeant on va au bureau pour rencontrer des gens. Les employés, eux, y vont pour se concentrer ». Deux aspirations qu'il faudra faire cohabiter.

Et s'il était temps de déménager ?

Envie de pousser les murs de son appartement, marre des klaxons et des longs trajets pour aller au boulot, envie de vert... Le télétravail, pendant les confinements successifs, a donné envie à certains salariés de franchir le cap et déménager. Ils seraient aussi nombreux à envisager de quitter leur employeur (41 %) si l'on en croit une étude menée en mars dernier par Microsoft dans 31 pays ! Qu'elle soit géographique ou concerne la carrière, la mobilité fait plus que jamais partie des sources de questionnement en cette rentrée.

Et s'il n'y avait pas besoin de lâcher son job pour changer de région ? Pierre fait partie de ceux qui ont réussi à négocier un télétravail longue distance avec son employeur. Cet ingénieur de 25 ans, salarié de la société Padok, à Paris (XVIIe) depuis un an et demi, a obtenu le feu vert pour retrouver sa compagne à Strasbourg (Bas-Rhin). Il pensait que déménager allait

Tous droits de reproduction réservés

Aujourd'hui en France

PAYS : France
PAGE(S) :1;2;3
SURFACE :178 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Premiere page
DIFFUSION :160908
JOURNALISTE : Virginie De Kerautem

► **6 septembre 2021 - N°nc - Economie**

l'obliger à changer de boulot et à en trouver un nouveau sur place.

« Je n'ai pas peur d'être isolé »

« J'ai regardé les opportunités, explique-t-il, mais je me suis dit que j'aime mon entreprise, que ce serait peut-être possible d'y rester. » Après avoir demandé conseil à un autre collaborateur, en 100 % à distance à Grenoble (Isère), Pierre officialise son envie. Oui, « Padok est ouvert sur le sujet », lui répond-on. S'ensuivent des discussions avec la direction pour fixer les modalités. « Je reviendrai deux jours toutes les deux semaines, soit 4 par mois », résume Pierre, plutôt content des conditions. Non seulement il a conservé son salaire parisien mais il bénéficie de l'aide de son entreprise pour payer 50 % de ses billets de train et l'intégralité de sa carte de réduction SNCF.

« Je n'ai pas peur d'être isolé car la plupart des réunions se font en visio et continueront sans doute à l'être. Ça va bien se passer ». Il faut dire que depuis qu'il a commencé sa vie professionnelle, Pierre n'a connu qu'une suite de confinements et de déconfinements avec le télétravail en fil rouge.

> **Je ne changerai pas de travail car j'aime mon job. Si je suis obligée, je vais me faire vacciner mais j'avoue que je joue la montre**

LP/OLIVIER CORSAN

38 % des salariés seraient prêts à changer d'employeur si celui-ci venait à imposer le retour au bureau à 100 % une fois la crise passée.

Tous droits de reproduction réservés

Aujourd'hui en France

PAYS : France
PAGE(S) :1;2;3
SURFACE :178 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Premiere page
DIFFUSION :160908
JOURNALISTE : Virginie De Kerautem

► **6 septembre 2021 - N°nc - Economie**

ISTOCK/WAVEBREAKMEDIA

Dans quel état se trouve ma boîte ? Est-elle fragilisée par la crise ? Face à toutes ces interrogations, la direction doit présenter un état des lieux clair, sans mentir ni enjoliver.

Tous droits de reproduction réservés